

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE

SAMEDI 09
DIMANCHE 10
JUN 2018

3 EPREUVES CYCLISTES EN 3 ETAPES

1ÈRE CAT. - 2ÈME CAT. - 3ÈME CAT.



1ÈRE étape (Circuit)

2ÈME étape (C.L.M.)

3ÈME étape (circuit)

BOVELLES

SALEUX



www.ccsalouel.com



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2018

I - PROGRAMME

Le CLUB CYCLISTE DE SALOUEL organise le 09 & 10 JUIN 2018 « LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE ». Epreuve Cycliste Cyclospor en 3 étapes (1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat., 3^{ème} Cat. (épreuve ouverte aux féminines Seniors) avec le concours des communes de BOVELLES et de SALEUX

SAMEDI 09 JUIN :

- **Matin :** Remise des dossards et du cadeau aux coureurs à la permanence

A partir de 8h00 : Stand ACCUEIL place du 08 Mai à BOVELLES

- 1^{ère} Etape en circuit : BOVELLES - FERRIERES - GUIGNEMICOURT - BOVELLES

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 9h00 Distance : 7 tours x 9 km soit 63 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 10h30 Distance : 8 tours x 9 km soit 72 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 12h30 Distance : 8 tours x 9 km soit 72 km

Remise des Maillots des différents vainqueurs après l'arrivée au podium

- **Après Midi :**

- 2^{ème} Etape Contre la montre : BOVELLES (Départ Place du 08 Mai) - FERRIERES - GUIGNEMICOURT - BOVELLES 1^{er} départ à 15h30 Distance 9 km

Départ toutes les 30 Secondes : 3^{ème} Cat. - 2^{ème} Cat. - 1^{ère} Cat. (suivant le tirage au sort effectué avant l'épreuve).

Remise des Maillots Dimanche matin au podium avant les épreuves

DIMANCHE 10 JUIN :

- **Matin :**

- 3^{ème} étape en circuit : SALEUX (Départ Rue De la Basse Selle) - VERS SUR SELLE - BACQUEL - PLACHY BUYON - SALEUX

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 9h00 Distance : 5 tours x 12 km soit 60 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 10h30 Distance : 6 tours x 12 km soit 72 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 12h30 Distance : 7 tours x 12 km soit 84 km

II - REGLEMENT

Le règlement national cyclospor UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

III - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Cette épreuve est ouverte à toutes les associations cyclosporives UFOLEP. Chaque club pourra engager un ou plusieurs coureurs. Pas d'engagement constitué de coureurs de clubs différents.

Ceux-ci devront posséder un carton de 1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat. & 3^{ème} Cat.

IV - ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à 25 Euros par participant pour l'ensemble de l'épreuve. Chaque club devra envoyer au plus tard ses engagements pour le 26 MAI 2018 (Pas de regroupement coureurs de clubs différents)

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'engagés sera limité à 200 au total pour les trois courses

« Ordre d'arrivée du courrier d'engagements »

à l'adresse suivante :

Mr Dimitri PORET / CC SALOUEL -
71 Rue OCTAVE TIERCE Bat. F Appt. 1 / R.D.C.
80000 AMIENS

Email : lesdeuxjournsdamiensmetropole@orange.fr

Si pour des raisons particulières, des changements intervenaient dans la liste des engagés d'un club, ce dernier voudra bien le faire savoir par mail avant le 31 MAI (après cette date, plus de changement de nom).

Une annulation d'engagement ne fera l'objet d'aucun remboursement

Le fait d'être engagé implique que le cyclosporif aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2018

V - REMISE DES DOSSARDS

Une enveloppe avec des infos, plans et les dossards des participants (par Bulletin d'engagement reçu) sera remis au responsable du club en échange des licences 2018 et des cartes cyclosporives dûment homologuées.

Les licences et les cartes seront conservées et restituées après l'épreuve en échange des dossards.

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, aucune possibilité de départ pour l'étape suivante (restitution de la licence et carte cyclosporive).

Nous vous rappelons que vous devez vous munir d'épingles pour attacher les dossards & et attaches rapides Rilsan pour la plaque de cadre

Le port du casque pour tous les cyclosporifs est obligatoire sur toutes les étapes ainsi qu'à l'entraînement avant chaque épreuve.

VI - DEPANNAGE

Chaque équipe à partir de 4 coureurs par catégorie pourra prévoir à sa demande un véhicule de dépannage pour crevaison à chaque course en sachant qu'en cas d'accident causé par votre véhicule, vous restez seul responsable en cas de préjudices causés par vous-même et l'organisation ne saurait voir en aucun-cas sa responsabilité engagée

Dans un souci de sécurité et de l'égalité de chance, ne seront autorisés à prendre place dans la caravane technique, que les véhicules de tourisme à l'exception de ceux de type « 4x4 » ou assimilés, un seul véhicule par équipe à chaque peloton.

Pour la 1^{ère} étape, les véhicules seront placés dans l'ordre d'arrivée des engagements, ceux arrivant le même jour étant départagés par tirage au sort. Le numéro d'ordre est remis avec le dossier d'accueil au directeur sportif. Pour la 3^{ème} étape, le numéro d'ordre des directeurs sportifs est déterminé suivant le classement général du premier coureur de chaque équipe par peloton après la 2^{ème} étape.

Au départ de la 1^{ère} & 3^{ème} étape, pour éviter des complications de circulation, les voitures des directeurs sportifs devront occuper leur emplacement 10 mn avant l'heure de départ.

Le changement de matériel (roues, vélo complet) est autorisé entre coéquipiers.

Pour des raisons de sécurité, tout changement de matériel devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.

Pour la 1^{ère} & 3^{ème} étape, Un véhicule neutre de dépannage sera derrière les directeurs sportifs pour les coureurs ne possédant pas de véhicules
Attention pour les coureurs sans véhicules de directeur sportifs, prévoir vos roues de dépannage pour le véhicule neutre

Les directeurs sportifs qui désirent suivre celle-ci devront être équipés d'une CB

VII - ETAPE

Pour chaque étape, les cyclosporifs devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature. Le tableau des signatures sera impérativement fermé 10 mn avant le départ de l'étape

Au départ de la 1^{ère} étape, les concurrents seront appelés par équipe entière, les équipes étant classés dans l'ordre d'arrivée des engagements.

L'appel commencera 15 mn avant le départ de l'étape.

En cas d'arrivée groupée, si les juges à l'arrivée ne distinguent pas les coureurs du peloton, il sera procédé à un tirage au sort.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2018

VIII - CLASSEMENTS

Classements généraux Individuel

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes.

Classement Meilleur Grimpeur sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape : MG à chaque passage sur la ligne « Côte de Gulgnemicourt » au km 6 (sauf le dernier tour)

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

3^{ème} étape : MG à chaque passage sur la ligne « Côte de Bacouel » au km 8 (sauf le dernier tour)

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

Classement par Equipe sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement individuel final

Classement par point sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape & 3^{ème} étape : PTS à chaque passage sur la ligne d'arrivée (sauf le dernier tour)

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

IX – REMISE DES MAILLOTS & RECOMPENSES

Les Maillots seront attribués à l'issue de chaque étape (sauf le C.L.M.).

Les coureurs concernés devront se présenter en tenue cycliste (culsard & maillot) au protocole (Podium) pour la remise des maillots distinctifs

Les récompenses des classements généraux (coupes , Maillots, Gerbes & Tombola) seront remises le **Dimanche 10 JUIN 2018 à 16h30**

Pot de l'amitié offert après les récompenses

LES MAILLOTS DE LEADER à chaque étape & classement général

Ces maillots devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs pendant l'étape suivante.

Si, à la fin d'une étape, il s'avère qu'un même concurrent soit leader de classement général Individuel, du MG et ou du classement par Points, celui-ci prendra le départ de l'étape suivante muni du maillot Bleu Ciel. Pour les autres maillots ce sera le concurrent suivant du classement concerné qui revêtra

* Maillot Bleu Ciel : " REAL CONSEIL " Amiens «: Catégorie 1.

* Maillot Rouge : " FILIFLOR " Aumale : Catégorie 2.

* Maillot Orange : "Cycles FOSSE" : Catégorie 3.

* Maillot Rose : "L'ORANGE BLEUE Fitness "Amiens : Catégorie Féminines (Minimum 3 participantes dans une catégorie)

* Maillot à Pois : "AMIENS METROPOLE" : Meilleur grimpeur Catégorie 1 - 2 et 3^{ème} Cat.

* Maillot Vert : "REAL PORTAGE " Amiens : Classement par Points Catégorie 1-2&3^{ème} Cat.



BULLETIN D'ENGAGEMENT

« LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2018 »

Le présent bulletin doit être renvoyé à : **Mr Dimitri PORET / CC SALOUEL**
71 Rue OCTAVE TIERCE
Bat. F Appt. 1 / R.D.C.
80000 AMIENS

CLUB

Adresse :

Tél. : 0..... / / / / E Mail : @

Nom	Prénom	Cat. Valeur 1- 2 - 3 (indiqué éventuellement Fém. avec la Cat.)	Date de Naissance	N° de Licence

Nombre d'engagements : X 25€	€
	Total €

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE

Nom	Prénom	Fonction	N° Licence	Téléphone

VOITURE SUIVEUSE (MINIMUM 4 COUREURS par COURSE)

MARQUE :	N° de PERMIS
N° D'IMMATRICULATION :	

AUCUN ENGAGEMENT PAR TELEPHONE ET SUR PLACE

Les engagements devront être transmis uniquement par courrier avec le règlement sur ce formulaire **avant le 26 MAI 2018** (Les chèques à l'ordre du **CC SALOUEL** seront encaissés après l'épreuve)

